

**DELIBERATION N°2022-31 : PARTICIPATION 2021-2022 AUX FRAIS DE SCOLARITE DE L'ECOLE PRIVEE SAINTE THERESE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les préconisations de la circulaire du 6 août 2017 relative au financement par les communes des écoles privées du premier degré sous contrat recommandant d'aligner le montant de la participation des communes sur les frais de scolarité des écoles publiques maternelles et élémentaires,

Considérant que la participation communale s'élève à 488 € par enfant scolarisé en école élémentaire et 973 € par enfant scolarisé en école maternelle,

Considérant qu'au vu des effectifs 2021-2022 de l'école Sainte Thérèse, quatre-vingt-treize (93) enfants bougivalais sont scolarisés en école élémentaire et cinquante-cinq (55) élèves bougivalais en école maternelle,

Considérant que la participation communale s'élève à 98 899 €, école élémentaire et maternelle confondues,

Vu l'avis favorable de la commission scolaire – jeunesse – sport du 20 juin 2022,

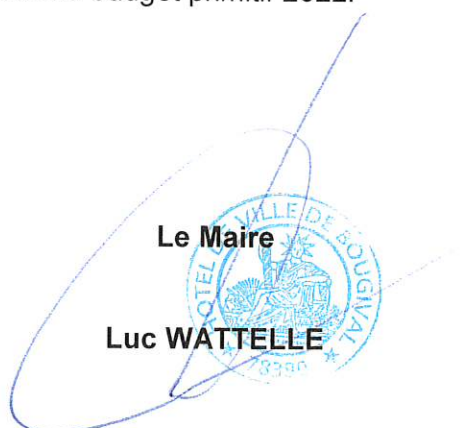
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de participer aux charges de fonctionnement de l'école Sainte-Thérèse à hauteur de 98 899 €

DIT que cette somme est inscrite au budget primitif 2022.

**Le Maire**

**Luc WATTELLE**





Accusé de réception en préfecture  
078-217800929-20220630-2022-31-AI  
Date de télétransmission : 01/07/2022  
Date de réception préfecture : 01/07/2022

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU JEUDI 30 JUIN 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le 30 juin à 20 heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués le 23 juin 2022 conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de 21 salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

\*\*\*\*\*

#### Etaient Présents :

M. WATTELLE,  
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL,  
MM. AUGIER, PELLIGRI, SAZDOVITCH, DIOT

#### Adjoints au maire,

Mmes ROUAIX, LE GRAND, PIRES, BUCHON-SCHULTZ, HUSSON  
MM. MEZURE, SEBBAH, CUIGNET, ALBERT, CLERMONT, VERDYS, VINCENT

#### Conseillers municipaux,

#### Absents excusés :

Mme DUGAST donne pouvoir à Mme JAQUEMET  
Mme FELGERES donne pouvoir à Mme BUCHON-SCHULTZ  
Mme AUDOUZE donne pouvoir à M. PELLIGRI  
M. HUA donne pouvoir à M. WATTELLE  
Mme BLIN donne pouvoir à M. CUIGNET  
M.AOUN donne pouvoir à M. WATTELLE  
M. SUCHET donne pouvoir à M. VERDYS  
M. BRUN donne pouvoir à M. VINCENT

\*\*\*\*\*

M. DIOT a été désigné secrétaire de séance.